

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, TENUE LE
LUNDI 14 AOÛT 2006, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À
CÔTE SAINT-LUC, À 20H00**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Maire Anthony Housefather, B.D.C., L.L.B, M.B.A. qui présidait
La conseillère Dida Berku, B.D.C..
Le conseiller Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.
Le conseiller Mike Cohen
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
Le conseiller Sam Goldbloom
La conseillère Ruth Kovac
Le conseiller Allan J. Levine, B.Sc., M.A.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M. Ken Lerner, Directeur général par intérim
M. Jonathan Shecter, Directeur du contentieux et greffier, agissant à titre
de secrétaire de réunion

Avant de débiter l'adoption des résolutions, tous les membres du conseil présents
ont unanimement accepté d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- **Sous l'item 8.c** : Résolutions concernant le Centre local de développement
(CLD-Centre Ouest) :
- Approbation du rapport d'activités du CLD;
- Approbation du budget du CLD pour 2006;
- **Sous l'item 10 (comme 10c)** : approbation d'un bail pour un café dans
l'enceinte de la bibliothèque publique Eleanor London de Côte Saint-Luc.

060801

**EXPRESSION DE CONDOLÉANCES – SOLDATS CANADIENS TOMBÉS EN
AFGHANISTAN**

ATTENDU QUE les forces armées canadiennes ont été appelées à servir en
Afghanistan afin d'y rétablir l'ordre et protéger la paix dans le cadre d'une force
multinationale; et

ATTENDU QUE les vaillants soldats des forces armées canadiennes se retrouvent
souvent en situation de danger alors qu'ils sont au service du Canada et des
Canadiens;

ATTENDU QUE les soldats canadiens suivants sont tombés au service du pays :

Le caporal Anthony Joseph Boneca	-	le 9 juillet 2006
Le caporal Francisco Gomez	-	le 22 juillet 2006
Le caporal Jason Patrick Warren	-	le 22 juillet 2006
Le caporal Christopher Jonathan Reid	-	le 3 août 2006
Sergent Vaughn Ingram	-	le 3 août 2006
Le caporal Bryce Jeffrey Keller	-	le 3 août 2006
Soldat Kevin Dallaire	-	le 3 août 2006
Le caporal chef Raymond Arndt	-	le 5 août 2006
Le caporal chef Jeffrey Scott Walsh	-	le 7 août 2006
Le caporal Andrew James Eykelenboom	-	le 11 août 2006

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE la ville de Côte Saint-Luc exprime ses plus profondes sympathies aux familles, aux amis et aux camarades de tous les soldats susmentionnés, tombés au champ d'honneur et fasse parvenir un message d'appui, d'encouragement et d'appréciation à nos troupes en service à l'étranger;

QUE cette résolution soit aussi envoyée au ministre de la Défense nationale, M. Gordon O'Connor; au chef d'état major de la défense, le général Rick Hillier; au député de Mont-Royal, M. Irwin Cotler; au président de la légion royale canadienne - Frederick Kisch, filiale 97; à la Fédération canadienne des municipalités, à l'union des municipalités du Québec et aux villes de la région de Montréal;

QUE ladite résolution soit pour action immédiate. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 11 pour se terminer à 20 h 43. Sept (7) personnes ont demandé la parole et ont été entendues.

1) Irving Itman

Le résidant a demandé une mise au point sur la récente décision de la Ministre Normandeau¹ faire droit en partie à l'appel des municipalités défusionnées contre le règlement de l'agglomération relatif aux dépenses mixtes. Il a demandé spécifiquement si les municipalités défusionnées tenaient à continuer d'en appeler de ce règlement précis. Il a aussi demandé quelles politiques et procédures seraient mises en place pour voir à ce que les résidants en provenance des banlieues défusionnées reçoivent leur remboursement pour les taxes payées en trop en vertu du règlement en question.

Le Maire Housefather a expliqué au résidant qu'il ne serait pas opportun actuellement pour la ville de continuer d'en appeler mais qu'il était toujours possible pour un individu de contester légalement la validité du règlement, s'il le souhaitait. Le Maire Housefather a ensuite expliqué au résidant qu'une réunion avait été convoquée par la ville de Montréal sur la façon dont les dépenses mixtes étaient calculées, pour le 6 septembre 2006, à 19 h 00, au 275, Notre-Dame Est. Le Maire Housefather a ensuite expliqué que la ministre avait exprimé clairement que les sommes de taxes d'agglomération payées en trop seraient remboursées aux contribuables. Il a aussi ajouté que les maires de nombreuses municipalités défusionnées avaient demandé à la Ministre Normandeau de revoir la structure du conseil d'agglomération et que cette dernière semblait maintenant ouverte à cette idée.

2) Dr Bernard Tonchin

Le résidant a tenu à féliciter les SMU pour la rapidité de leur intervention d'aujourd'hui car ils ont répondu promptement à un appel et sont arrivés sur les lieux avant même l'arrivée d'Urgences Santé et de la police.

¹ Ministre des Affaires municipales et des Régions

Le résidant a alors demandé qu'on réexamine un dossier qu'il avait soulevé il y a quelques années. Il a proposé qu'un lot se trouvant au coin de Wavell et de Parkhaven soit ouvert comme passage piétonnier et le Maire Housefather a répondu que le directeur des travaux publics pourrait examiner la suggestion et revenir au résidant.

3) Aubey Laufer

Le résidant a demandé qui seraient les nouveaux propriétaires du Café de la bibliothèque publique Eleanor London de Côte Saint-Luc et le conseiller Erdelyi a répondu que la ville était en train de finaliser les modalités et conditions d'une entente avec les propriétaires du Café² Dizingoff et que le nom du café serait « Café du coin ».

Le résidant a demandé pourquoi le drapeau du Québec n'était pas complètement hissé ce soir et le Directeur Lerner a répondu qu'il se pouvait que de jeunes enfants aient joué avec mais qu'aussitôt que la ville a pris conscience de la situation, elle avait aussitôt hissé le drapeau à la bonne hauteur.

4) Avrum Shtern

Le résidant a tenu à affirmer son appui au fait que le conseil exprime ses condoléances pour les soldats canadiens tombés en Afghanistan.

Le résidant a ensuite tenu à s'informer si les propriétaires de Fairmount Realities avaient répondu à la lettre envoyée par le directeur général par intérim de la ville au sujet des arbres coupés sur le terrain de Meadowbrook, dont spécifiquement si lesdits propriétaires étaient d'accord pour remplacer les arbres coupés.

Puis, le résidant a réclamé une réunion de consultation publique au sujet des amendements au règlement municipal relatif à la coupe et à la plantation d'arbres.

Le Maire Housefather a expliqué que la ville avait bel et bien reçu une réponse de Fairmount donnant des assurances que la firme ne prévoyait aucune autre coupe d'arbres.

Le Maire Housefather a ensuite expliqué qu'il consulterait ses collègues du conseil quant à la tenue d'une réunion de consultation publique.

5) Armando Jordano

Le résidant a demandé de connaître les politiques et procédures concernant les ruelles de la ville et le Maire Housefather a répondu que par le passé, Côte Saint-Luc les vendait au prix de leur évaluation municipale avec une légère majoration. Il a ensuite précisé que le conseiller Levine, qui pilote le dossier de l'aménagement urbain, soumettrait une recommandation sur cette question au conseil et qu'une fois que le conseil se sera entendu sur un protocole, le directeur de l'aménagement urbain pourrait informer le résidant de sa teneur.

6) Jack Cabot

Le résidant a demandé si la ville avait fait parvenir sa réaction à la réponse de Fairmount³ concernant la coupe d'arbres sur le terrain de Meadowbrook, ce à quoi le directeur général par intérim a répondu par l'affirmative. Le résidant a alors demandé une copie de ladite réaction et le Maire Housefather a répondu que le résidant devait s'adresser directement au directeur général par intérim.

² Situé au YM YWHA

³ Mentionnée par l'intervenant Avrum Shtern

Le résidant a ensuite demandé des clarifications au sujet de la réunion annoncée plus tôt ce soir et le Maire Housefather a répondu que la réunion avait été convoquée par la commission des finances qui souhaitait expliquer en quoi consistaient les *dépenses mixtes*. Il a de plus précisé que ladite réunion était indépendante de la séance du conseil d'agglomération qui se tiendrait le 31 août 2006.

Le résidant a poursuivi en demandant que la ville de Montréal offre le stationnement gratuit aux résidants souhaitant assister aux séances du conseil d'agglomération et le Maire Housefather a répondu que ces questions n'étaient pas de la compétence du conseil municipal de Côte Saint-Luc mais bien de celle du conseil municipal de Montréal. Il a donc proposé que le résidant soulève la question à une séance du conseil municipal de Montréal.

7) Joanne Goldwater

La résidante a expliqué au conseil qu'après de nombreuses consultations, elle considérait qu'il était probablement mieux de laisser les arbres coupés sur le terrain de Meadowbrook tels quels puisqu'ils constitueront un excellent habitat pour les animaux et le Maire Housefather a répondu que cette question faisait présentement l'objet d'examen par l'horticulteur de la ville.

060802

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL DU 10 JUILLET 2006**

IL FUT

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, en date du 10 juin 2006, soit adopté et, par les présentes, l'est dans la forme soumise. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060803

RAPPORTS MENSUELS DES SERVICES POUR JUILLET 2006

IL FUT

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE les rapports mensuels des services, pour juillet 2006, soient et sont, par les présentes, approuvés tels que soumis. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060804

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE MEDICAL D'URGENCE – EMPLOYÉ
COL BLANC – CHANGEMENT DE CLASSIFICATION**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le changement de classification de Ryan Nemeroff, commis de bureau auxiliaire, col blanc, classe 2 à commis de bureau auxiliaire, col blanc, classe 5 soit et est, par les présentes, accepté avec entrée en vigueur le 15 août 2006;

QUE le certificat de trésorier N°TC06-0138 a été émis le 9 août 2006, par le trésorier par intérim de la ville, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites.»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060805

**RESSOURCES HUMAINES – EMPLOYÉE DE LA BIBLIOTHÈQUE –
MODIFICATION DU STATUT D'EMPLOYÉE**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE Jennifer Eisman soit et est, par les présentes, nommée Directrice des services de référence et de l'information à la bibliothèque publique Eleanor London de Côte Saint-Luc, à compter du 15 août 2006;

QUE le statut de professionnelle syndiquée de Jennifer Eisman soit et est, par les présentes modifié à celui de gestionnaire;

QUE le certificat de trésorier N°TC06-0137 a été émis le 8 août 2006, par le trésorier par intérim de la ville, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites.»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060806

**RESSOURCES HUMAINES – EMPLOYÉE DE LA BIBLIOTHÈQUE –
MODIFICATION DU STATUT D'EMPLOYÉE**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE Sonia Mirarchi soit et est, par les présentes, nommée Directrice des services jeunesse à la bibliothèque publique Eleanor London de Côte Saint-Luc, à compter du 15 août 2006;

QUE le statut de professionnelle syndiquée de Sonia Mirarchi soit et est, par les présentes modifié à celui de gestionnaire. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060807

**RESSOURCES HUMAINES – EMPLOYÉE DE LA BIBLIOTHÈQUE –
MODIFICATION DU STATUT D'EMPLOYÉE**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE Sarah Topey soit et est, par les présentes, nommée Directrice des services pour adultes à la bibliothèque Eleanor London de Côte Saint-Luc, à compter du 15 août 2006;

QUE le statut de professionnelle syndiquée de Sarah Topey soit et est, par les présentes, modifié à celui de gestionnaire;

QUE le certificat de trésorier N°TC06-0132 a été émis le 3 août 2006, par le trésorier par intérim de la ville, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites.»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060808

**RESSOURCES HUMAINES – EMPLOYÉE DE LA BIBLIOTHÈQUE –
MODIFICATION DU STATUT D'EMPLOYÉE**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE Mona Turner soit et est, par les présentes, nommée directrice des programmes et du marketing à la bibliothèque publique Eleanor London de Côte Saint-Luc, à compter du 15 août 2006;

QUE le statut de professionnelle syndiquée de Mona Turner soit et est, par les présentes, modifié à celui de gestionnaire. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060809

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE D'INGÉNIERIE – EMBAUCHE D'UN
ÉTUDIANT POUR L'ÉTÉ**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE Laurent Nahmias Leonard soit et est, par les présentes, embauché au Service d'ingénierie à titre d'étudiant pour l'été, du 27 juillet 2006 au 1^{er} septembre 2006;

QUE le certificat de trésorier N°TC06-0131 a été émis le 3 août 2006, par le trésorier par intérim de la ville, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites.»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060810

RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE– SERVICE DES LOISIRS ET DES PARCS – EMPLOYÉS AUXILIAIRES

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RÉSOLU :

« QUE la liste des employés auxiliaires pour août 2006, intitulée "*Employés à temps partiel – pour approbation (août 2006)*", datée d'août 2006 et comprenant deux (2) pages soit et est, par les présentes, acceptée;

QUE les employés inscrits sur la liste susmentionnée soient et sont, par les présentes, embauchés et débutent selon leurs dates respectives indiquées sur ladite liste;

QUE le certificat de trésorier N°TC06-0129 a été émis le 3 août 2006, par le trésorier par intérim de la ville, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites.»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060811

**RESSOURCES HUMAINES —SERVICE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE —
DÉMISSION D'UN AGENT DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE la démission de l'employé 1365, soit et est, par les présentes, acceptée à compter du 6 août 2006.»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060812

**RESSOURCES HUMAINES – PRÉPOSÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE –
DÉMISSION**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil accepte, par les présentes, la démission des employés suivants :

Employé numéro 1946, commis de bibliothèque, à compter du 8 juillet 2006;
Employé numéro 1948, commis de bibliothèque, à compter du 17 juin 2006;
Employé numéro 1954, commis de bibliothèque, à compter du 11 août 2006. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060813

FINANCE – APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 JUILLET 2006

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE les déboursés pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2006, pour un total de 1 858 038,32 \$ en dollars canadiens et 3 112,64 \$ en dollars américains soient et sont, par les présentes, approuvés;

QUE le certificat de trésorier N°TC06-0134 a été émis le 7 août 2006, par le trésorier par intérim de la ville, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites;

QUE la résolution ci-dessus soit approuvée pour action immédiate.»
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060814

TRAVAUX PUBLICS – SYNCHRONISATION DES FEUX DE CIRCULATION SUR LE BOULEVARD CAVENDISH

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil accorde, par les présentes, un contrat de consultation pour la conception de la synchronisation des feux de circulation sur le boulevard Cavendish, au Groupe Conseil GÉNIVAR;

QUE le prix maximal du contrat en vertu des modalités et conditions de la soumission et de toute autre entente applicable soit fixé à 56 160,00 \$, toutes taxes incluses, tel que spécifié dans la soumission;

QUE quiconque du maire, du directeur général par intérim, du directeur du contentieux et greffier ou du directeur des travaux publics soit autorisé à signer toute entente donnant effet au susmentionné;

QUE le certificat de trésorier N°TC06-0136 a été émis le 8 août 2006, par le trésorier par intérim de la ville, confirmant la disponibilité des fonds au compte

du grand livre général 22-300-00-700, règlement 2245, pour couvrir les dépenses décrites;

QUE ladite résolution soit pour action immédiate. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Brownstein a expliqué au public que la synchronisation des feux sur le boulevard Cavendish permettrait aux automobilistes de quitter la ville rapidement, surtout aux heures de pointe.

Le conseiller Levine a expliqué au public que la situation actuelle en matière de circulation sur le boulevard Cavendish était totalement inacceptable mais que le coût du présent contrat était excessif, à son avis. Il a ensuite demandé que la ville réduise l'ampleur du mandat pour se concentrer sur le boulevard Cavendish, entre Mackle et Kildare.

La conseillère Kovac a ensuite expliqué qu'à son avis la dépense était raisonnable et valait la peine car l'entreprise ayant obtenu le contrat est spécialisée dans le domaine.

La conseillère Berku s'est alors dite du même avis que le conseiller Levine. Elle a ensuite affirmé *publiquement* qu'elle était un peu surprise et n'avait pas réalisé que le contrat sur le boulevard Cavendish s'étendait de Mackle jusqu'à Merton. Elle a ensuite affirmé *publiquement* que le secteur qu'elle considérait comme étant crucial étaient le boulevard Cavendish entre Kildare et Mackle.

La conseillère Berku a ensuite informé le public qu'elle serait prête à voter en faveur du contrat dans la mesure où il serait présenté publiquement préférablement à son avis, dans un contexte de consultation publique. Elle a alors demandé que la réunion ait lieu avant d'aller en appel d'offres pour le contrat suivant, suite à ce projet.

Le conseiller Erdelyi a ensuite affirmé que même s'il était d'accord autant avec la conseillère Berku qu'avec le conseiller Levine que le coût de ce contrat était élevé, il y avait « d'autres aspects à considérer ». Il a expliqué au public que Cavendish étant l'une des rues les plus achalandées de Côte Saint-Luc il considérait conséquemment la dépense comme étant justifiée. Il a ensuite ajouté que dans le cadre du projet il souhaitait qu'on améliore la logistique des signaux pour les piétons dont l'installation d'un signal de sonar durant le jour⁴, pour permettre aux personnes ayant des déficiences visuelles de mieux déterminer à quel moment traverser et quand ne pas le faire.

Le conseiller Cohen a expliqué au public que la réalisation de ce projet était attendue depuis fort longtemps par les résidents du district numéro 2. Il a ensuite expliqué que la synchronisation des feux sur le boulevard Cavendish aurait un effet bénéfique pour l'ensemble de Côte Saint-Luc.

Le conseiller Goldbloom a expliqué au public qu'à son avis, le projet en cause avait « trop longtemps tardé » car il ne se passait pas une semaine sans qu'il reçoive des appels de résidents se plaignant de l'absence de synchronisation des feux sur le boulevard Cavendish. Il a ensuite exprimé l'avis que « les avantages de cette synchronisation se feraient sentir, dans la ville, pour des années à venir. »

⁴ Le conseiller Erdelyi a expliqué au public que le signal de sonar pourrait s'avérer dérangeant la nuit pour les personnes souhaitant dormir ce qui l'a amené à parler de jour seulement.

Le conseiller Brownstein a alors expliqué que la réalisation de ce projet était une question de qualité de vie et de sécurité pour lui, ce qui était par conséquent positif pour la ville.

Le Maire Housefather a conclu en disant qu'il avait promis à ses commettants au cours de la dernière campagne politique que ce projet serait réalisé et que conséquemment, selon le directeur des travaux publics ledit projet devrait être complété d'ici la fin de l'année. Il a ajouté que si le projet devait se limiter à la zone sur Cavendish entre Mackle et Kildare, les coûts ne seraient guère moins élevés. Le Maire Housefather a ensuite expliqué que même s'il n'était pas contre une réunion publique sur la question, il aimerait mieux consulter ses collègues siégeant au conseil avant de rendre une décision définitive à ce sujet.

060815

TRAVAUX PUBLICS – MODERNISATION DE LA STATION DE POMPAGE DU VIADUC DE CAVENDISH

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil accorde, par les présentes, le contrat de consultation pour la conception de la modernisation du poste de pompage du viaduc Cavendish à CIMA Société d'Ingénierie;

QUE le prix maximal du contrat en vertu des modalités et conditions de la soumission et de toute autre entente applicable soit fixé à 97 130,98 \$, toutes taxes incluses, tel que spécifié dans la soumission;

QUE quiconque du maire, du directeur général par intérim, du directeur du contentieux et greffier ou du directeur des travaux publics soit autorisé à signer toute entente donnant effet au susmentionné;

QUE le certificat de trésorier N°TC06-0130 a été émis le 8 août 2006, par le trésorier par intérim de la ville, confirmant la disponibilité des fonds au compte du grand livre général 22-300-00-700, Règlement 2242, pour couvrir les dépenses susmentionnées;

QUE ladite résolution soit pour action immédiate. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060816

TRAVAUX PUBLICS – REMPLACEMENT DES TOITS DE DIVERS ÉDIFICES MUNICIPAUX

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil accorde, par les présentes, le contrat de consultation relatif au remplacement des toits sur différents édifices municipaux au Groupe Conseil GIE, le plus bas soumissionnaire conforme;

QUE le prix maximal du contrat en vertu des modalités et conditions de la soumission et de toute autre entente applicable soit fixé à 18 620,00 \$, toutes taxes incluses, tel que spécifié dans la soumission;

QUE quiconque du maire, du directeur général par intérim, du directeur du contentieux et greffier ou du directeur des travaux publics soit autorisé à signer toute entente donnant effet au susmentionné;

QUE le certificat de trésorier N°TC06-0135 a été émis le 8 août 2006, par le trésorier par intérim de la ville, confirmant la disponibilité des fonds au compte du grand livre général 22-300-00-700, Règlement 2243, pour couvrir les dépenses susmentionnées;

QUE ladite résolution soit pour action immédiate. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060817

TRAVAUX PUBLICS – REMPLACEMENT DU TOIT DU CENTRE MUNICIPAL BERNARD LANG (HÔTEL DE VILLE ET BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ELEANOR LONDON DE CÔTE SAINT-LUC)

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil accorde par les présentes, le contrat de consultation pour le remplacement du toit du Centre municipal Bernard Lang au Groupe Conseil GIE;

QUE le prix maximal du contrat en vertu des modalités et conditions de la soumission et de toute autre entente applicable soit fixé à 29 627,00 \$, toutes taxes incluses, tel que spécifié dans la soumission;

QUE quiconque du maire, du directeur général par intérim, du directeur du contentieux et greffier ou du directeur des travaux publics soit autorisé à signer toute entente donnant effet au susmentionné;

QUE le certificat de trésorier N°TC06-0133 a été émis le 8 août 2006, par le trésorier par intérim de la ville, confirmant la disponibilité des fonds au compte du grand livre général 22-300-00-700, Règlement 2244, pour couvrir les dépenses susmentionnées;

QUE ladite résolution soit pour action immédiate. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060818

AMÉNAGEMENT URBAIN – DÉROGATION MINEURE – 6595, RUE MACKLE, CÔTE SAINT-LUC

IL FUT

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme et conformément aux dispositions du règlement G18-0005, une demande de dérogation mineure concernant une propriété localisée au 6595, rue Mackle, lot 1561097 soit et est, par les présentes, approuvée, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous :

La demande vise à permettre l'installation de trois enseignes permanentes (deux autosupportantes et une sur la marquise) face au boulevard Cavendish au lieu d'un maximum de deux enseignes permanentes pour un terrain de coin (une sur chaque rue) le tout selon les dispositions du règlement de zonage no. 2217, article 9-2a). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060819

**AMÉNAGEMENT URBAIN – DÉROGATION MINEURE – 6857, RUE BANTING,
CÔTE SAINT-LUC**

IL FUT

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLERE ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RÉSOLU :

« QUE, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme et conformément aux dispositions du règlement G18-0005, une demande de dérogation mineure concernant une propriété localisée au 6857, rue Banting, lot 1561954 soit et est, par les présentes, approuvée, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous :

La demande vise à permettre à l'ajout d'un deuxième étage à une habitation unifamiliale isolée d'être localisé à 16.11' de la ligne avant du lot au lieu du minimum de 20.0' et à 9.0' de la ligne latérale gauche du lot au lieu du minimum de 12.0' le tout selon les dispositions du règlement de zonage 2217, annexe "B" (zone RU-31). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060820

**AMÉNAGEMENT URBAIN – DÉROGATION MINEURE – 6611, RUE REGAL,
CÔTE SAINT-LUC**

IL FUT

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme et conformément aux dispositions du règlement G18-0005, une demande de dérogation mineure concernant une propriété localisée au 6611, rue Regal, lot 1561160 soit et est, par les présentes, approuvée, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous :

La demande vise à permettre qu'un agrandissement arrière à une habitation unifamiliale isolée soit situé à 19.43' de la ligne de lot arrière au lieu du minimum de 22.0' le tout selon les dispositions du règlement de zonage 2217, annexe "B" (zone RU-4). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060821

AMÉNAGEMENT URBAIN – PROJETS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 5561, RUE RANDALL, CÔTE SAINT-LUC

IL FUT

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RÉSOLU :

«QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, reçu le 28 juillet 2006, montrant des modifications à la façade avant d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 1560721 au 5561, rue Randall et préparé par M. Fred Weiser, architecte, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 1^{er} août 2006, soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217 de la Ville de Côte Saint-Luc.»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La conseillère Berku a expliqué au public que malgré sa dissidence contre le fait d'accorder une dérogation mineure pour cet immeuble, elle a voté en faveur de ce plan d'implantation, car elle trouve « acceptable » l'allure de la construction proposée.

060822

AMÉNAGEMENT URBAIN – PROJETS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 5609, RUE BORDEN, CÔTE SAINT-LUC

IL FUT

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RÉSOLU :

«QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, reçu le 13 juillet 2006, montrant la construction d'un agrandissement arrière d'un étage (solarium) à une habitation unifamiliale semi-détachée sur le lot 1560737 au 5609, rue Borden et préparé par la compagnie Zytco, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 1^{er} août 2006, soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217 de la Ville de Côte Saint-Luc.»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060823

AMÉNAGEMENT URBAIN – PROJETS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – LOT 3 395746, CÔTE SAINT-LUC

IL FUT

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RÉSOLU :

«QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, reçu le 13 juillet 2006, montrant la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 395746 sur l'avenue Midway et préparé par M. André Gosselin, architecte, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 1^{er} août 2006, soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217 de la Ville de Côte Saint-Luc.»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060824

**AMÉNAGEMENT URBAIN – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU
CONSEIL DE DIRECTION DU CLD-CENTRE-OUEST**

IL FUT

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE M. Christian Chiasson, coordonnateur à l'aménagement urbain de la ville de Côte Saint-Luc, soit nommé pour siéger au conseil d'administration du CLD Centre Ouest à titre de représentant (observateur) des villes de Côte Saint-Luc, de Hampstead et de Montréal-Ouest. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060825

**AMÉNAGEMENT URBAIN – ADOPTION DU BUDGET ET PROGRAMME
D'ACTIVITÉS 2006-2007 POUR LE CLD-CENTRE-OUEST**

ATTENDU QUE le CLD Centre/Ouest qui dessert les territoires de l'arrondissement de Saint-Laurent et des villes de Côte Saint-Luc, de Hampstead et de Montréal-Ouest s'est engagé à fournir à la ville de Montréal la programmation annuelle comprenant le programme d'activités et le programme budgétaire.

ATTENDU QUE ces documents doivent être approuvés par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent et les conseils municipaux des villes de Côte Saint-Luc, de Hampstead et de Montréal-Ouest.

IL FUT

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« Que soit adopté le programme annuel d'activités 2006-2007 du CLD Centre/Ouest, tel que présenté ainsi que le budget pour 2006-2007. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060826

AMÉNAGEMENT URBAIN – ADOPTION DES ATTENTES MUNICIPALES DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC POUR LE PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2006-2007 DU CLD CENTRE /OUEST

ATTENDU QUE le CLD Centre/Ouest dessert les territoires de l'arrondissement de Saint-Laurent et des villes de Côte Saint-Luc, de Hampstead et de Montréal-Ouest.

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent et les conseils municipaux de Côte Saint-Luc, de Hampstead et de Montréal-Ouest doivent adopter le document relatif aux attentes municipales afin de les présenter au CLD Centre/Ouest;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« Que soit adopté le document sur les attentes municipales pour l'année 2006-2007 afin qu'il soit déposé auprès du CLD Centre/Ouest;

QUE soit adopté le rapport d'activités annuelles de 2005-2006. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060827

AVIS DE MOTION

Le conseiller Allan J. Levine a donné l'avis de motion que le règlement intitulé : «Règlement pour amender le Règlement de Zonage no. 2217, Annexe "B" de la Ville de Côte Saint-Luc afin de remplacer la grille existante des usages et des normes de la zone hm-1 par une nouvelle grille des usages et normes» sera présenté à une réunion ultérieure.

060828

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT POUR AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 2217, ANNEXE "B" DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC AFIN DE REMPLACER LA GRILLE EXISTANTE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE HM-1 PAR UNE NOUVELLE GRILLE DES USAGES ET NORMES»

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE, en conformité avec la « Loi sur l'aménagement et l'urbanisme », le conseil de la ville de Côte Saint-Luc adopte, par les présentes, le projet de règlement à être intitulé : "Règlement pour amender le règlement de zonage no. 2217, annexe 'B' de la Ville de Côte Saint-Luc afin de remplacer la grille existante des usages et des normes de la zone hm-1 par une nouvelle grille des usages et normes";

QUE la consultation publique requise soit tenue à l'Hôtel de Ville au 5801, boul. Cavendish, le 11 septembre 2006, à 19h54.»
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060829

RÉSOLUTION POUR DISPENSE DE LA LECTURE DU RÈGLEMENT À ÊTRE INTITULÉ : «RÈGLEMENT POUR AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 2217, ANNEXE « B » DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC AFIN DE REMPLACER LA GRILLE EXISTANTE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE HM-1 PAR UNE NOUVELLE GRILLE DES USAGES ET NORMES»

IL FUT

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

«QUE, le conseil de la ville de Côte Saint-Luc soit dispensé de la lecture du règlement intitulé : "Règlement pour amender le règlement de zonage no. 2217, annexe 'B' de la Ville de Côte Saint-Luc afin de remplacer la grille existante des usages et des normes de la zone hm-1 par une nouvelle grille des usages et normes" quand il sera présenté pour adoption, le tout conformément aux dispositions de la loi.»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060830

AMÉNAGEMENT URBAIN – ENTENTE CONCERNANT LA GESTION DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ENTRE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC ET LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

ATTENDU QU'une résolution (060426) a déjà été approuvée pour que le maire de la ville de Côte Saint-Luc, M. Anthony Housefather et le directeur de l'aménagement urbain, M. Claude Beaulac, soient autorisés à signer l'entente avec la Société d'habitation du Québec;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE conformément à la résolution numéro 060426, le conseil, par les présentes, autorise le directeur des travaux publics et le maire à cosigner au nom de la ville ladite entente entre la société d'habitation du Québec et la ville de Côte Saint-Luc. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060831

LOISIRS ET PARCS – RÈGLEMENT INTITULÉ « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA GRILLE TARIFAIRE POUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES » - ADOPTION

IL FUT

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RÉSOLU :

« QUE le règlement intitulé: "Règlement établissant la grille tarifaire pour les activités culturelles, sportives et récréatives" soit et est, par les présentes, adoptée et numéroté 2248. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060832

SERVICES DU CONTENTIEUX ET GREFFE –NOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE – AVENUE IRVING LAYTON

ATTENDU QU'une nouvelle rue est en voie de création pour un projet résidentiel sur le lot numéro 3 395 751; et

ATTENDU QUE le conseil municipal a décidé de nommer une rue **avenue Irving Layton Avenue** en reconnaissance de l'œuvre littéraire de l'écrivain et poète Irving Layton, décédé récemment et ayant résidé à Côte Saint-Luc pendant la majeure partie de sa vie;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil désigne le lot numéro 3 395 751 comme étant une nouvelle rue et nomme ladite rue, **avenue Irving Layton Avenue**;

QUE le directeur des travaux publics ou tout représentant de son service soit et est, par les présentes, autorisé à ériger un panneau de nom de rue bilingue;

Que le directeur du contentieux et greffier de même que le directeur du Service médical d'urgence (SMU) soit et est, par les présentes autorisé à informer les autorités concernées de la dite appellation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060833

VÉHICULES D'URGENCE – DEMANDE À LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
SECONDÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le Conseil autorise, par les présentes, Glenn J. Nashen à avoir son véhicule déclaré véhicule d'urgence par la *Société d'assurance automobile du Québec*, pour les cas où la personne susmentionnée doit utiliser son véhicule dans le cadre de ses fonctions aux Services d'urgences.»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060834

**VÉHICULES D'URGENCE – DEMANDE À LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE
AUTOMOBILE DU QUÉBEC**

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
SECONDÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le Conseil autorise, par les présentes, Stephane Kallos à avoir son véhicule déclaré véhicule d'urgence par la *Société d'assurance automobile du Québec*, pour les cas où la personne susmentionnée doit utiliser son véhicule dans le cadre de ses fonctions aux Services d'urgences. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060835

**VÉHICULES D'URGENCE – DEMANDE À LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE
AUTOMOBILE DU QUÉBEC**

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
SECONDÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le Conseil autorise, par les présentes, Anthony Tsakon à avoir son véhicule déclaré véhicule d'urgence par la *Société d'assurance automobile du Québec*, pour les cas où la personne susmentionnée doit utiliser son véhicule dans le cadre de ses fonctions aux Services d'urgences. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

060836

APPROBATION DE BAIL –CAFÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE

IL FUT

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise, par les présentes, la ville de Côte Saint-Luc à signer une entente avec Jean-Marc Rubio pour la location d'un espace de café dans l'enceinte de la bibliothèque publique Eleanor London de Côte Saint-Luc pour un bail de 5 ans, avec option triennale;

QUE le bail soit en vigueur du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2011;

QUE les modalités et conditions soient selon l'annexe "A" comprenant huit (8) pages;

QUE le conseil autorise le directeur général ou le directeur du contentieux et greffier à signer le bail en son nom. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060837

**SOUMISSION – IMPRESSION DU COURRIER DE CÔTE SAINT-LUC – ÉDITION
AUTOMNE 2006**

IL FUT

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RÉSOLU :

« QUE, tel que recommandé par Mme Arlette Léveillé, Directrice des communications, la soumission pour le contrat suivant soit et est, par les présentes, approuvée, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous :

PAYETTE & SIMMS inc.

- Impression sur Offset alternatif 70M, 11 3/8" x 15", feuilles pliées;
- 64 pages (32 en anglais/32 en français);
- 10 pages à être imprimées en couleur (pages 1-2-7-9-11-54-56-58-63-64), le reste, en noir et blanc;
- Quantité : 19,000 copies;

QUE ledit contrat soit pour une somme de 11 386,00 \$ avec taxes en sus;

QUE le certificat de trésorier N°TC06-0139 a été émis le 11 août 2006, par le trésorier par intérim de la ville, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites;

QUE ladite résolution soit pour action immédiate. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060838

**RÉSOLUTION POUR ÉTABLIR L'ORIENTATION DU CONSEIL DE LA VILLE
DE CÔTE SAINT-LUC SUR LES SUJETS DEVANT ÊTRE PRÉSENTÉS À LA
SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION URBAINE DE MONTRÉAL**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), l'agglomération urbaine de Montréal est composée notamment de la Ville de Côte Saint-Luc, depuis le 1^{er} janvier 2006 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001) (ci-après la « Loi »), toute municipalité centrale a un conseil d'agglomération urbaine dont la nature, la composition et les règles de fonctionnement sont prévues par décret et que ce conseil d'agglomération est un organe délibérant de la municipalité ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi, toute municipalité liée doit être représentée au conseil d'agglomération ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 61 de la Loi, lors d'une séance du conseil de toute municipalité liée, le maire informe le conseil des sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération,

expose la position qu'il entend prendre sur tout sujet débattu au conseil d'agglomération urbaine, discute de celle-ci avec les autres membres présents et propose l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil ;

ATTENDU QU'une séance du conseil d'agglomération se tiendra le 31 août 2006 pour lesquelles les membres du conseil devront établir les orientations qu'il entend prendre;

IL FUT

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

D'ÉTABLIR l'orientation du conseil en vue de la séance du conseil d'agglomération qui doit se tenir le 31 août 2006, comme suit :

- autoriser le maire à prendre toutes décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération devant se tenir le 31 août 2006 en fonction de l'information présentée lors de cette réunion, et ce, dans le meilleur intérêt de la ville de Côte Saint-Luc et de ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTIONS DIVERSES – SÉANCE DU CONSEIL DU DISTRICT # 2 – LE CONSEILLER MIKE COHEN

Le conseiller Cohen a expliqué qu'il tiendrait sa troisième séance du conseil du district # 2, lundi soir prochain, à La Marquise et que le Directeur Tordjman y prendrait la parole.

QUESTIONS DIVERSES – LE CONSEILLER LEVINE – FÉLICITATIONS – CARTE LOISIRS

Le conseiller Levine a tenu à féliciter les personnes ayant développé le concept de la carte loisirs de Côte Saint-Luc car, à son avis, cette carte a remporté un succès retentissant.

QUESTIONS DIVERSES – LE CONSEILLER LEVINE – OPPOSITION À LAISSER LA VILLE DE HAMPSTEAD UTILISER LA DÉCHARGE DE NEIGE DE CÔTE SAINT-LUC

Le conseiller Levine a exprimé son opposition à l'idée de continuer de laisser la ville de Hampstead déverser sa neige dans la décharge à neige de Côte Saint-Luc.

QUESTIONS DIVERSES – LA CONSEILLÈRE BERKU – ÉVÉNEMENTS MUNICIPAUX À VENIR

La conseillère Berku a tenu à annoncer les événements suivants qui auront lieu le dimanche 20 août 2006 :

- Célébration du 40^{ième} anniversaire de la bibliothèque de Côte Saint-Luc;
- Journée des déchets dangereux;

Le conseiller Brownstein a ensuite rappelé le point à l'ordre des travaux soulevé par le conseiller Levine concernant la carte loisirs, en ajoutant que lui aussi considérait que la carte loisirs de Côte Saint-Luc avait été un énorme succès et qu'il était vraiment fier de voir trois générations d'une famille s'amuser ensemble à la piscine.

Le Maire Housefather s'est ensuite référé au point à l'ordre des travaux soulevé par la conseillère Berku et a tenu à rappeler aux personnes présentes que le Festival Yiddish se tiendrait au parc Trudeau jeudi soir prochain.

REPRISE DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a repris à 21h53 pour se terminer à 22h10. Cinq (5) personnes ont demandé la parole et ont été entendues.

1) Dr Bernard Tonchin

Le résidant a demandé s'il serait opportun de n'avoir qu'un seul contrat de consultation tant pour le remplacement du toit du centre municipal Bernard Lang que pour celui des toits de différents édifices municipaux et le Maire Housefather a répondu que ce serait impossible, compte tenu qu'il s'agit de deux projets différents se rapportant à deux règlements d'emprunt distincts.

Le résidant a ensuite demandé au conseil d'insister auprès des consultants ayant reçu le mandat de synchroniser les feux sur le boulevard Cavendish que le temps alloué pour permettre aux piétons de traverser devrait être allongé. Le Maire Housefather a alors précisé que la véritable question était que bon nombre de résidants désirant traverser à une intersection croyaient qu'une main qui commence à clignoter signifie qu'ils ne peuvent plus continuer de traverser mais en fait, il ne s'agit là que d'un avertissement aux piétons que le feu va changer. Par conséquent, il a expliqué que la durée comme telle n'était pas en cause mais plutôt l'affichage pour les piétons qui doit leur indiquer plus clairement quand—et quand ne pas—traverser la rue. Le Maire Housefather a aussi précisé que l'essentiel du projet ne touchait pas à la signalisation piétonnière mais bien à la synchronisation des feux.

Le résidant a alors demandé où l'on en était de la synchronisation des feux sur Fleet entre Côte Saint-Luc et Hampstead et sur Van Horne et Fleet⁵ entre Hampstead et l'arrondissement voisin de Côte-Des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce.

Le Maire Housefather a clarifié pour le résidant qu'au moment où le projet de synchronisation des feux avait été conçu, il existait un arrondissement comprenant à la fois Côte Saint-Luc et Hampstead et qu'ainsi la question de consulter Hampstead était purement théorique. Il a ensuite affirmé que lorsque Hampstead s'est reconstituée, le Maire Steinberg a émis certaines réserves au sujet de la logistique du projet. Il a ensuite spécifié qu'Hampstead effectuait présentement une étude globale de la circulation sur son territoire qui tournait aussi cette question. Le Maire Housefather a ensuite expliqué qu'une fois qu'Hampstead aurait complété ses recommandations sur la question de la synchronisation, Côte Saint-Luc et Hampstead discuteraient ensemble de la question plus en détails.

2) Jack Cabot

⁵ Le chemin Fleet devient Van Horne en quittant les limites de la ville de Hampstead et en entrant les limites de l'arrondissement de Côte-Des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Le résidant a indiqué son appui à la synchronisation des feux sur le boulevard Cavendish en affirmant que ça faisait déjà quelque temps qu'il espérait que la chose se fasse.

Le résidant a ensuite encouragé tous les membres du conseil à continuer à tenir des débats publics⁶ et tous les membres du conseil en ont pris bonne note.

3) Auby Laufer

Le résidant voulait aborder un sujet qui n'était pas à l'ordre du jour du conseil de ce soir et le Maire Housefather a répondu qu'en principe la deuxième période de questions était réservée exclusivement aux questions touchant à l'ordre du jour du conseil mais que le résidant devait se sentir bien à l'aise de soulever sa requête sous une autre forme.

4) Irving Itman

Le résidant a demandé la date de la prochaine séance ordinaire du conseil et le Maire Housefather a répondu qu'elle aurait lieu le lundi 11 septembre 2006.

Le résidant a demandé pourquoi une résolution était requise pour accepter la démission d'un employé et le Maire Housefather a répondu que le protocole le voulait ainsi.

5) Eliezer Witzman

Le résidant a demandé au conseil de reconsidérer de nommer la rue présentement en construction du nom d'Irving Layton et le Maire Housefather a répondu que la question ne serait pas reconsidérée car Irving Layton avait été un résidant notable de Côte Saint-Luc, que la question avait été soigneusement examinée et recommandée par la commission de toponymie de Côte Saint-Luc, en plus d'avoir déjà été discutée et entendue par les membres du conseil.

060839

APPROBATION DE LA LEVÉE DE LA SÉANCE

IL FUT

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RÉSOLU :

«QUE le conseil autorise le maire à lever la séance.»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 22 H10, LE MAIRE HOUSEFATHER A DÉCLARÉ QUE LA SÉANCE ÉTAIT LEVÉE.

ANTHONY HOUSEFATHER
MAIRE

⁶ Comme ils l'ont fait ce soir concernant la question de la synchronisation des feux sur le boulevard Cavendish

JONATHAN SHECTER
DIRECTEUR DU CONTENTIEUX
ET GREFFIER